

FORMATION

Certification par VAE

Enseignant du premier degré

CERTIFICATION PAR VAE

1^{re} étape

Prise de contact et positionnement

De la part du candidat :

- Envoi du CV et d'une lettre de motivation

De la part de l'ILFM :

- Entretien de positionnement
- Envoi du livret de recevabilité à compléter

2^e étape

Recevabilité

De la part du candidat :

- Envoi du dossier de recevabilité complété (Livret de recevabilité + documents justificatifs)
- Chèque de 150 €

De la part de l'ILFM :

- Étude du dossier → Accord ou refus de recevabilité
- Si accord, proposition de date pour entretien d'inscription
- Envoi des documents pour préparer l'entretien (guide du candidat + référentiel de compétences de la certification + ligne du temps)

De la part du candidat :

- Entretien avec le responsable accompagnement VAE de l'ILFM
- Envoi de la fiche d'inscription
- Chèque de 200 €
- Accord des deux parties sur la faisabilité du projet

De la part de l'ILFM :

- Entretien avec le candidat
- Envoi des documents pour rédaction du livret de preuves (livret de preuves et conseils de rédaction)
- Date de passage devant le jury

De la part du candidat :

- Rédaction du livret de preuves
- Possibilité d'accompagnement par l'ILFM + coach certifié : (cf. fiche accompagnement)

De la part de l'ILFM :

- si accompagnement : suivi régulier selon la formule choisie
- sinon, 3 entretiens téléphoniques pour le suivi de la démarche

De la part du candidat

- Envoi du livret de preuves 6 semaines avant la tenue du jury
- Chèque de 500 €
- Entretien avec le jury

De la part de l'ILFM

- Convocation devant le jury
- Examen du livret de preuves
- Jury et délibération
- Résultats dans les 2 semaines suivant l'entretien avec le jury: validation totale ou partielle

LES DÉLAIS D'ACCÈS

- Vous serez contacté dans les 15 jours suivant votre demande d'inscription (étape 1).
- Délai d'accès 12 mois après l'accord de recevabilité.



OBJECTIFS

- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Développer l'employabilité et participer à la sécurisation du parcours professionnel
- Contribuer à une reconversion professionnelle ou à un retour à l'emploi
- Devenir acteur de son évolution professionnelle



PRÉREQUIS

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an, en rapport étroit avec le diplôme visé d'enseignant du premier degré



PUBLIC VISÉ

- Enseignants déjà en poste
- Anciens élèves de la Formation théorique/académique de l'ILFM
- Directeurs d'écoles



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Positionnement et validation du projet
- Dépôt du dossier de recevabilité
- 3 entretiens de suivi par l'ILFM et constitution du livret de preuves
- accompagnement optionnel par un coach



ÉVALUATION

- Étude du livret de preuves par un jury
- Soutenance devant ce même jury
- Validation totale ou partielle (un ou plusieurs blocs de compétences)



VALIDATION

- Certification d' "enseignant du premier degré"



CALENDRIER

- 8 à 12 mois entre accord de recevabilité et le passage devant le jury.
- Jury : juin et octobre



LIEUX

- 120 avenue du Général Leclerc 75014 Paris



TARIF

- Frais fixes : 80€ (frais de dossier) + 300€ (inscription) + 500€ (jury)
- Frais d'accompagnement selon formule choisie



INSCRIPTION

- Lettre de motivation + C. V.
- Entretien de positionnement (tests de connaissances et de compétences)
- Dossier de recevabilité
- Entretien d'inscription sous 1 mois

LES RÉFÉRENTS

- Marie-Astrid DURNERIN, référente VAE pour l'ILFM, responsable du suivi des candidats, certifiée « enseignante du 1er degré »
- Accompagnateur VAE, en charge de l'accompagnement optionnel
- Le candidat est invité à identifier un expert professionnel (responsable hiérarchique, collègue, ou autre) qui pourra l'aider dans sa démarche

Accompagnement optionnel

dans le cadre de la démarche VAE

ACCOMPAGNEMENT VAE

1^{re} étape
 Demande
 d'accompagnement

2^e étape
 Accompagnement
 et rédaction du
 livret de preuves

3
 formules

OBJECTIFS

- Faire ressortir les compétences et savoir-faire du candidat nécessaires à l'obtention de la VAE
- Aider les candidats à sélectionner les expériences professionnelles et personnelles pertinentes pour la démarche de VAE
- Mettre en valeur ces expériences dans la rédaction du livret de preuves

PRÉREQUIS

- Recevabilité à la VAE

PUBLIC VISÉ

- Candidats à la démarche de VAE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Travail personnel du candidat sur le dossier
- Relecture et commentaires de l'accompagnateur (structuration du dossier, identification des expériences pertinentes à présenter, repérage des points à développer, suggestions de reformulation, etc...)
- Adaptation du suivi pour répondre aux besoins et questions du candidat

ÉVALUATION

- Les objectifs fixés sont mis à disposition sur un fichier partagé seulement avec le candidat (type drive)
- L'émargement est demandé à chaque entretien

CALENDRIER

- Entretiens réguliers étalés sur 8 à 10 mois (août à juin OU novembre à août)

LIEUX

- en ligne (plateforme de visioconférence)
- ou en présence (Paris)

TARIF

- Forfait collectif : 750 € (individuel) – 1275 € (PEC)
- Forfait complet : 1500 € (individuel) – 2040 € (PEC)
- Forfait préparation au jury : 500 € (individuel) – 765 € (PEC)

Financements possibles : Pôle-Emploi, CPF, AKTO

INSCRIPTION

Demande à faire au référent VAE pour l'ILFM

- lors de l'entretien d'inscription
- à tout autre moment de la démarche de VAE si le besoin se fait sentir

Le décret d'application de la loi du 5 mars 2014 sur la VAE introduit dans le Code du travail, un chapitre sur l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. Celui-ci peut comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant au référentiel de la certification visée, à la formalisation de son dossier de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant, à la mise en situation professionnelle ; L'organisme en charge de l'accompagnement doit informer le candidat sur les conditions d'accueil, les modalités et méthodes utilisées et sur la formation et la qualification des accompagnateurs (décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014).

De la part du candidat :

- Faire la demande lors de l'entretien d'inscription ou à tout autre moment de la démarche de VAE
- Adresser cette demande au responsable VAE de l'ILFM
- Choisir le forfait adapté aux besoins : collectif (15h) , complet (15h collectif + 9h individuel), soutenance devant jury (relecture de 4h, entretien de bilan de 2h et préparation soutenance de 3h)

De la part de l'ILFM :

- Communication du calendrier
- Mise en contact avec le coach

Selon la formule choisie :

- De la part du candidat :
Entretiens réguliers avec l'accompagnateur
> Engagement sur la durée forfaitaire
> Assiduité et envoi régulier du travail effectué

De la part de l'accompagnateur :

- Entretiens réguliers avec le candidat
- Engagement sur la durée forfaitaire
- Étude des travaux du candidat
- Préparation du candidat à la soutenance devant le jury

Accompagnement collectif : 15h

- Présentation du référentiel et accompagnement à la rédaction
- Préparation à la soutenance devant le jury

Accompagnement complet : 15h collectif + 9h d'entretiens individuels

- Présentation du référentiel et accompagnement à la rédaction
- Entretiens individuels d'explicitation
- Relecture du livret
- Préparation à la soutenance devant le jury

Accompagnement soutenance devant le jury : relecture par correcteur + 2h entretien individuel

- Relecture du livret
- Entretien bilan et préparation à la soutenance devant le jury

LES DÉLAIS D'ACCÈS

- Vous recevrez les renseignements et modalités pour mettre en route l'accompagnement dans les 15 jours après nous avoir communiqué votre souhait d'être accompagné.

LES RÉFÉRENTS

- Marie-Astrid DURNERIN, référente VAE pour l'ILFM, responsable du suivi des candidats, certifiée « enseignante du 1er degré »
- Accompagnateur VAE, en charge de l'accompagnement optionnel
- Le candidat est invité à identifier un expert professionnel (responsable hiérarchique, collègue, ou autre) qui pourra l'aider dans sa démarche